



Compte rendu du conseil du lundi 7 septembre 2015

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay , Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Monsieur Dominique Duchamp, Madame Antoinette Graff, Monsieur Christian Albert, Madame Nathalie Weill, Monsieur Philippe Brunot, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Michaud, Madame Claudine Lenet, Madame Marie-Luce Bon, Monsieur Jean-Michel Bon, Monsieur Jean-Marc Bourgetel, Monsieur Christophe Louet, Madame Nathalie Vieillard, Monsieur Christophe Leloup.

Absentes Excusées : Madame Olga Pecaud, Madame Sandrine Renault

Monsieur Dominique Duchamp est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 juin dernier.

1- Lotissement « Le jardin des Craies »- Rétrocession de voirie

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de rétrocession de voirie du lotissement « Le jardin des Craies », au profit de la commune. Les travaux de voirie du lotissement sont conformes à la description du permis. Il s'agit des « terrains communs », voirie, chemin, espaces verts. Les frais d'acte sont à la charge de la société Capelli. Le maire précise qu'il n'est pas envisagé de relier le lotissement situé à proximité par une voirie mais de maintenir la liaison par un chemin piéton.

2- Cession des garages (rue de la Patenée)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la cession des garages situés rue de la Patenée à Monsieur et Madame DA CRUZ au prix de 10 800 €. Les acquéreurs s'engagent à créer un autre accès, puisque l'accès actuel est destiné à créer des places de parking pour la nouvelle médiathèque. L'offre de prix est conforme à l'estimation des domaines. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

3- Cession d'une bande de terrain (rue Pastourelle)

Le conseil municipal approuve à la majorité, (1 abstention : P. Michaud, 1 voix contre : N. Weil, 15 voix pour) la cession d'une bande de terrain de 26 m² située au 10 rue Pastourelle à la SCI MLCH, cette société ayant acquis la maison située à la même adresse, au prix de 30 € le m². L'acquéreur précise que cette partie dallée attenante au parking sera clôturée par la barrière existante réalisée par les anciens propriétaires. Les frais de géomètre et les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

4- Cession terrain zone commerciale – Projet de contrôle technique

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession de la parcelle cadastrée F 1899 à Monsieur Stéphane Follot, d'une superficie de 1641 m², au prix de 5 € HT le m² soit 6 € TTC.

Monsieur Follot souhaite installer un contrôle technique de véhicules ainsi qu'un salon d'esthétique. Il est précisé que le projet devra être réalisé dans un délai de deux ans à compter de la date de la délibération.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

L'opposition souhaite une réunion de la commission économique afin de mener une réflexion sur la redynamisation commerciale du centre ville.

5- Cession terrain zone artisanale SCI GEOCEL – actualisation de la délibération

Le conseil municipal approuve à la majorité (3 voix contre : C. Leloup, N.Vieillard, C.Louet, et 14 voix pour) la modification de la précédente délibération concernant la vente du terrain de la zone artisanale à la SCI GEOCEL (SARL AGRIMAT), prévoyant la cession de 3288 m² de terrain. Cette modification a pour objet de céder à l'euro symbolique une bande de terrain de 288 m² constituant un chemin d'accès à la parcelle. Les frais d'acte restent à la charge de l'acquéreur.

6- Décision modificative n°1 budget eau et assainissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 comme suit :

BUDGET DE LA COMMUNE- SECTION D'INVESTISSEMENT					
Section/CHAPITRE	article	intitulé du compte	BP 2015	DM N°1	BP 2015+DM
RECETTES- Chapitre 041	2156	Matériel spécifique d'exploitation	0 €	33 214.71 €	33 214.71 €
DEPENSES-Chapitre 041	2762	Créances sur transfert de droits- TVA	0 €	33 214.71 €	33 214.71 €

7- Modification du tableau des effectifs

Afin d'assurer l'entretien des bâtiments communaux durant la période scolaire, le conseil municipal approuve à l'unanimité (N. Vieillard ne prend pas part au vote) le renouvellement des contrats à durée déterminée ainsi que la rémunération d'une stagiaire qui interviendra au service périscolaire.

CREATION DE POSTE	DATE D'EFFET	DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL
Adjoint technique 2 ^{ième} classe	Du 1 ^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016	17h40 Uniquement durant la période scolaire
Adjoint technique 2 ^{ième} classe	Du 1 ^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016	10h00 Uniquement durant la période scolaire
Adjoint technique 2 ^{ième} classe	Du 1 ^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016	8h45 Uniquement durant la période scolaire
Stagiaire	du 28 septembre 2015 au 13 mai 2016	35 h hebdomadaires maximum, au taux horaire de 3.60 €.

8- Bâtiments communaux –agenda d'accessibilité programmée

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005. Ainsi, pour mettre les établissements recevant du public (ERP) en conformité avec les obligations d'accessibilité, les communes doivent s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP). Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme d'accessibilité des bâtiments de la commune selon le document présenté. L'opposition regrette que cette programmation se limite à un programme pluriannuel de mise aux normes.

9- Informations diverses et questions des conseillers

Le conseil est informé des points suivants :

- Réunion de la commission « travaux » le 22 septembre à 18h.
- Les travaux de réfection de la conduite d'eau potable seront terminés fin octobre.
- Les travaux de voirie rue de la Côte et rue de Villey commenceront courant octobre.
- Un nouveau plan de circulation est en cours de réflexion concernant les rues suivantes : rue de la Combe, rue Viochet, rue du Vif Arrêt, rue du Chainot, rue du stade.
- Une entreprise de plâtrerie peinture a sollicité la commune pour s'installer sur la zone artisanale.
- Concernant la rentrée scolaire, 198 enfants de maternelle et 102 enfants en élémentaire ont fait la rentrée scolaire. L'inspection d'académie a décidé de la fermeture d'une classe en élémentaire. Environ 130 enfants déjeunent quotidiennement au restaurant scolaire. Les nouvelles activités pédagogiques débutent le 5 octobre.
- Monsieur Dominique Duchamp intervient pour donner quelques informations sur le forum des associations, la bonne fréquentation de la piscine et du camping, l'organisation sur un même week end, de la fête, de la foire et des journées du patrimoine.

Questions des conseillers

- Il est demandé au maire de d'alerter SICH habitat sur l'insalubrité des bâtiments situés rue de la Cité.
- L'opposition regrette la fermeture de la décharge alors qu'aucune solution n'a été proposée aux artisans locaux. La mairie précise que la volonté de cette fermeture est connue depuis longtemps, certains artisans n'ont pas respecté les règles d'utilisation de cette décharge ce qui a contribué à la propagation d'un incendie. Aucune hypothèse n'ayant pu aboutir (déchèterie professionnelle, privée etc....), les artisans concernés ont été prévenu par courrier.

La séance est levée à 21h50

Le secrétaire de séance

Monsieur Dominique Duchamp



Le Maire

Monsieur Gérard Leguay